



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 mai 2018 à 18h00**  
**A Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion – à Méry**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Françoise GRAVIER	Responsable Pilotage de la performance
Christophe LUPO	Responsable service Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 70 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 28 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2018  
Exécutoire le : 15 MAI 2018  
Affichée le : 15 MAI 2018  
Visée le : 15 MAI 2018

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2017-61 : Réaménagement du site de la CIAT Communes de Motz et Serrières en Chautagne – Attribution du lot 3**

Monsieur le Président rappelle que, suite à la fusion de la Communauté de Communes de Chautagne (CCCh) avec la CALB en janvier 2017, le Parc d'Activités Economiques (PAE) de Motz-Serrières relève de la compétence de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, compétence transférée au syndicat Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE). Au sein de ce PAE, Grand Lac est devenu propriétaire de bâtiments à vocation économique, succédant en cela à la CCCh.

Conformément aux délibérations de ce conseil approuvant la charte et les principes de fonctionnement de CGLE respectivement les 26 juin et 22 novembre 2017, Monsieur le Président rappelle que Grand Lac reste libre de disposer de ses biens immobiliers bâtis à vocation économique comme elle l'entend, en le louant ou le cédant, pour peu qu'elle agisse ainsi au titre de la gestion de son patrimoine dans les conditions du marché.

Ce patrimoine ne relève donc pas de la compétence transférée à CGLE. Par voie de conséquence, Grand Lac reste donc responsable des travaux d'entretien et d'aménagement de ses bâtiments à vocation économique.

Monsieur le Président précise que les bâtiments existants au sein du PAE de Motz-Serrières, propriété de Grand Lac, font ainsi l'objet d'une réorganisation pour un redécoupage des volumes, nécessaire à l'installation de nouveaux industriels et qu'un projet d'extension du PAE est en cours d'étude.

L'installation de nouveaux industriels dans les bâtiments existants nécessite une mise aux normes des locaux, des installations et des réseaux humides (Eaux Pluviales, Eaux Usées, Eau potable) et secs (Télécommunication, Electricité...), un compartimentage des volumes et une adaptation des différents circuits de distribution des fluides.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement CHATELAIN / BRUN / EPODE.

Une première consultation a été menée selon une procédure adaptée et les :

- lot 1 : VRD, aménagement de surface,
- lot 2 : Maçonnerie,
- lot 4 : Plomberie - chauffage, et
- lot 5 : Electricité, courants faibles,

ont été attribués au Bureau du 8 mars 2018.

A cette même date, le lot n°3 a été rendu infructueux. Aucune offre n'ayant été proposée, ce lot a été relancé selon la même procédure.

La nouvelle date de remise des plis pour le lot n°3 a été fixée au 23/03/2018 à 12h00 1 offre a été reçue.

#### Attribution du lot 3 : Serrurerie / Bloc-portes métalliques :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : MGS SARL, **pour un montant total de 25 160.00 € HT.**

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 156-04.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- |                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 23             |
| - Votants : 28              |
| - Pour : 28                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 0           |
| - Blancs : 0                |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2017-61 - Réaménagement du site de la CIAT - communes de Motz et Serrières-en-Chautagne - Attribution du lot 3

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/05/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/05/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2324 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180503-d2324-DE

---

**Date de décision :** 03/05/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)